

**TOUT DEPEND DE L'HONNETETE DU MEDECIN EXAMINATEUR.**

Nous avons reçu une autre lettre d'un médecin, nous demandant si la société s'attend qu'un médecin compétent fera un examen médical complet d'un aspirant pour l'honoraire d'une \$100 piastre seulement. Nous répondons emphatiquement "Oui". Si un médecin ne fait pas un examen honnête pour \$100, il n'en fera pas non plus même si l'honoraire était de \$1000. L'honnêteté d'un homme ne se juge pas avec un billet d'une ou dix piastres. Voici ce que nous soutenons: Notre honoraire d'examen médical n'est pas assez élevé, mais l'examineur sait ce qu'est l'honoraire quand il accepte une commission comme tel. Après qu'il a accepté la position et prit la piastre, s'il est un homme honorable il fera le même examen soigneux qu'il ferait si l'honoraire était de \$1000. Si, cependant, il ne veut pas faire un examen soigneux pour \$100, alors, s'il est un homme honorable, il déclina la commission. Nos examinateurs locaux, régionaux, sont des hommes compétents, honorables. Ils donnent à la société leur meilleure connaissance en faisant leurs examens. Le médecin qui est trop occupé pour accepter une commission de la Woodman comme médecin examinateur d'un camp local et donner des examens honnêtes décline le travail simplement. Si l'honoraire était plus élevé, nous ne doutons pas que beaucoup de médecins qui actuellement déclinent cette classe de travail accepteraient des commissions, et nous pourrions alors avoir en moyenne un meilleur examen.—Modern Woodman.

**LE FRERE SARCASTIQUE.**

Un autre type presque autant désastreux pour les associations que celui qui s'oppose à tout, c'est le membre sarcastique ou moqueur. Sa place est d'ordinaire dans le coin le plus rapproché de l'entrée de la salle d'assemblée d'où il peut s'assurer d'une observation générale de chacun et de toute chose. Il ne prend aucune part active dans l'assemblée à moins que ce ne soit pour secourir la motion d'ajournement, mais par son regard et son geste il s'efforce de faire voir à ses confrères membres que les procédures lui déplaisent. Cependant, ce n'est pas dans la salle d'assemblée que ce type est le plus désastreux. Il fait son œuvre entre les sessions. Son champ d'action est au dehors, où il peut raconter les événements d'une assemblée antérieure, arrangeant toute chose de manière à la faire paraître avec le pire désavantage; représentant comme frivoles de sérieux sujets, et n'oubliant jamais de donner de l'emphase à ses remarques par un ricanement occasionnel.—The Fraternal News.

**RELATIVEMENT AU PAIEMENT DES COTISATIONS.**

Une décision, qui élucide certains points douteux relativement à la suspension de membres d'associations fraternelles d'assurance, a été rendue récemment par le Juge Brown de la cour Suprême du Minnesota. En voici le sommaire:

James M. Eider, défendeur, vs. La Grande Loge de l'Ancien Ordre des Travailleurs-Unis du Minnesota, appelant.

James M. Eider détenait un certificat d'assurance dans l'association défenderesse et était membre de la Loge

de ses loges subordonnées. Les règlements de l'Ordre, qui font partie du contrat d'assurance, exigent des membres qu'ils paient les cotisations le ou avant le 2<sup>ème</sup> jour du mois durant lequel elles sont demandées, à défaut de quoi le membre se trouve en suspens sans acte de la part de la Loge. Malintenu, que la coutume ou l'habitude de l'officier collecteur ou receveur d'une Loge de permettre à l'assuré de payer sa cotisation après défaut, entre le dit 2<sup>ème</sup> du mois et la prochaine assemblée suivante de la Loge, ne lie pas l'Ordre attendu qu'il n'apparaît pas que la Loge subordonnée ait eu avis ou connaissance de telle coutume ou habitude, et vu qu'il n'apparaît pas que tel officier collecteur eût autorité de passer outre la stricte ordonnance de se conformer aux règlements sous ce rapport.

2. Durant le temps de son droit de membre dans la dite association, quatre années, un grand nombre d'autres membres de la Loge subordonnée dont il était membre furent suspendus en contournant des règlements et l'habitude de la dite Loge subordonnée de réintégrer ces membres: la réintégration ayant été faite sous et conformément à ses règlements, n'a pas constitué une renonciation au prompt paiement des cotisations futures, ni établi un droit à une réintégration comme membre.

3. Le fait de la part de l'assuré de s'être conformé aux termes et conditions d'un contrat d'assurance ne peut pas être interprété comme une renonciation aux termes du contrat ainsi rempli. Jugement renversé.

**NOCES D'ARGENT SA CERDOTALES DE M. LE CURE CROTEAU.**

Il nous fait plaisir de publier le compte rendu suivant de la célébration des noces d'argent sacerdotales du Rév. M. Croteau, aïeul spirituel et membre actif de la succursale No. 293 de la C. M. B. A.

Toute la paroisse de St. Paul de Plantagenet était en liesse, mercredi dernier, le 29 août, à l'occasion de la célébration au 25<sup>ème</sup> anniversaire de la consécration sacerdotale de leur bien aimé curé, le Rév. M. C. E. Croteau.

Un très joli programme avait été préparé avec des soins minutieux. La fête débuta la veille au soir, par l'illumination du village. Les maisons étaient inondées sous des banderoles, drapeaux, lanternes chinoises, et autres décorations.

Mercredi matin, à 10 heures, M. le curé Croteau chanta une grand-messe, assisté du Rév. M. Rabou, curé de St. Lambert, comme diacre, et du Rév. M. Châtillon, curé de Wandover, comme sous diacre. Sa Grandeur Mgr. l'Archevêque Dubamel était venu de Curran, où il était en visite épiscopale, pour assister aux célébrations. Le Rév. Père Caoutte, d'Ottawa, Dominicain, prononça un magnifique sermon en français, ayant pris pour sujet: "l'âme sacerdotale." Il su très bien le développer. A la fin, il raconta la carrière bien remplie de M. le curé Croteau, et lui fit des éloges.

Il y eut aussi un sermon en Anglais par le Rév. M. Châtillon, curé de Thurso, qui réussit très bien.

Après la messe, il y eut présentation d'adresse, au nom des paroissiens, par M. I. Proulx, député du comté aux Communes; il était accompagné du jeune Ubald Chénier, fils de M. Antoine Chénier, qui présenta une harangue bien ornée, et de Mlle Maud Charbonneau,

jeune fille de M. Louis Charbonneau, qui présenta un joli bouquet au héros de la fête.

Sa Grandeur Monseigneur félicita les paroissiens de la belle démonstration qu'ils faisaient à leur pasteur, et adressa des compliments bien mérités à celui-ci. M. le curé Croteau répondit, avec beaucoup d'émotion, en termes très choisis et appropriés. Il adressa ses remerciements à Monseigneur pour l'insigne honneur que celui-ci lui avait fait en ré-aussant l'état de la fête par sa présence. Il implora sa bénédiction. Il remercia aussi ses confrères en sacerdote qui assistaient en grand nombre, étant venus des diocèses d'Ottawa et de Montréal. Le Rév. M. Croteau est bien connu dans ces deux diocèses, car il a appartenu aux deux. Il exprima sa reconnaissance à ses chers paroissiens. Il eut des paroles remplies de tendresse et d'amour pour eux. Il demanda à Monseigneur de les bénir.

Après la messe, il y eut grand banquet dans la sacristie, auquel Mgr. Duhamel assistait, avec une trentaine de prêtres.

M. Chauvin, député de Terrebonne au parlement fédéral, cousin de M. le curé Croteau, était présent, et fit un joli discours. Plusieurs toasts furent proposés.

Le soir, à 7:30 heures, il y eut salut solennel de la Très-Sainte-Sacrament. L'église était artistement décorée pour l'occasion. Elle était éclairée par le gaz acétylène, et illuminée avec des lanternes chinoises. On voyait de magnifiques écriteaux, suspendus aux murs.

La fête s'est close à 9 heures, par un grand feu d'artifice.

Mgr. l'Archevêque et les invités sont retournés, échauffés de la belle fête dont ils avaient été les témoins, et dont ils garderont longtemps le souvenir.

Le Rév. Charles-Edouard Croteau naquit à Chambly, le 14 Février 1846. Il commença ses études au collège de Chambly, et entra ensuite au collège de Terrebonne, où, plus tard, il fut professeur durant cinq ans, de 1870 à 1875. Il termina ses études théologiques au collège des Jésuites, Montréal. Il fut ordonné prêtre dans la cathédrale de Montréal, par Mgr. Fabre, le 29 août 1875. Il se dévoua d'abord à l'éducation de la jeunesse, comme directeur du collège de Varounes, pendant deux ans. En 1877, il abandonna l'enseignement pour se dévouer au culte des âmes, et fut nommé vicaire à Ste. Scholastique. En 1880, il fut nommé curé d'Ottawa. Durant un stage de quatre ans, dans cette paroisse, il fit construire l'église et le presbytère, qui est maintenant occupé par les Pères Dominicains. En 1884, il fut appelé à la cure de Plantagenet. Depuis son arrivée dans cette paroisse, il a fait parachever l'église, qui est maintenant très belle, et a fait construire une sacristie.

Possédant de hautes qualités intellectuelles, il a toujours beaucoup encouragé l'éducation. Il fut appelé plusieurs fois à donner des conférences à l'école modèlle du village. Il est très libéral dans ses idées. Il a eu, par ses nombreuses qualités de cœur et de esprit, commander le respect et la vénération de tous ses paroissiens.

Le Rév. M. Croteau est devenu membre de la C. M. B. A. en 1884. Il fut l'un des douze fondateurs de la succursale de Plantagenet.

Les bons comptes font les bons amis. Pierre qui roule n'amasse pas de mousse.

**LE MOYEN D'ARRIVER**

La patience est la mère du succès. Les hommes qui ont réussi leur marquent sur le visage. Ils ont vécu étalé tous des pratiques de cette vertu. Quand nous disons patience nous ne voulons pas dire l'immobilité de soi-même au point de tout endurer jusqu'au sacrifice de ses droits ou de sa dignité. Nous voulons parler de cette vertu qui consiste à envisager froidement tous les obstacles et à étudier et employer les vrais moyens de les surmonter. César, Bonaparte, Washington, Chateaubriand, Grant, Henry Clay, Victoria d'Angleterre, le Maréchal Roberts, vont autant de nous de personnalités qui ont pratiqué la patience froide dans le monde des gouvernements. En ce point de regard dans notre propre monde d'affaires, il est facile de découvrir ceux qui doivent à leur tenacité patiente, la couronne de succès. Les hommes politiques ou politiques dont les noms sont connus.

Les brouillons restent en chemin les patients arrivent au but.—Du Soleil

**L'HOMME QUI REUSSIT**

J'ai vu deux hommes avant au billard, dit un écrivain. L'un jouait pour attirer l'attention des spectateurs l'autre ne fit aucun coup de fantaisie, mais il s'accapara chaque point en vue. Il gagna la partie.

J'ai été témoin d'une partie de football. Un joueur du côté des perdants était un garçon élégant. Quand son team était applaudi, il s'inclinait avec grâce et saluait le grand stand. A la fin de la partie, j'entendis dire qu'ils auraient gagné n'eût été le pauvre jeu du garçon élégant.

Je connais un commis-vendeur qui attire beaucoup de jeunes filles au magasin où il travaille. Elles aiment à se tenir et à converser avec lui—Il a tant d'esprit. Elles racontent et ricanent. Le propriétaire me dit qu'il est le plus pauvre commis dans son magasin.

Je constate, partout où je va, que celui qui s'applique à attirer le plus d'attention sur lui-même n'est pas celui qui réussit. Je constate que celui qui a du bois à scier et le scie est toujours en demande.

**LE ROLE DE LA FEMME**

"Le Saint-Esprit rend dans l'Ancien Testament un hommage magnifique et bien mérité à la femme et au rôle de la femme dans la société. Mais ce rôle, il le fait consister dans les travaux domestiques plus que dans une participation active aux luttes de ce monde. Qu'est-ce que le Saint-Esprit approuve chez la femme? L'admiration et la cause de ses triomphes mondains, parce qu'elle s'y étend à conduire la société? Parce qu'elle demande pour son sexe de prétendus privilèges? Parce qu'elle va de place en place prêcher du haut de la tribune publique, ce qu'elle appelle les droits de la femme? Pas du tout. Le Saint-Esprit donne tout entière sa préférence à la femme aimante, à la mère affectionnée, à la ménagère consciencieuse et fidèle, qui répand dans sa maison le parfum de la vertu et ne mange pas ses viandes dans l'obscurité à la femme qui s'occupe des menus détails de la vie et se préoccupe avec un soin irréprochable de la santé de son ménage."—E. H. le Cardinal Gibbons.

Les hommes haïssent les moeurs. Un mauvais accommodement vaut mieux que un bon pour les procès.